le Mag' de la CONVERSION

RÉUSSIR SA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN OCCITANIE

- N°15 -
MARS 2020

#2
LES ACTUS
NOTRE SÉLECTION D'ACTUS AUTOUR DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

#3-7
VITICULTURE
COMMENT LIMITER SA CONSOMMATION DE GAZOLE ?
GESTION DES RISQUES DE CONTAMINATION CROISÉE

#8-11
ARBORICULTURE
MAÎTRISER L'IRRIGATION ET L'ENHERBEMENT SUR LE RANG PAR L'INSTALLATION D'UN MULCH
COHABITER AVEC LA MOUCHE NOIRE DU FIGUIER

#12-14
FILIÈRE BRASSICOLE
EN OCCITANIE, UNE FILIÈRE EN PLEIN ESSOR

#15-19
ÉLEVAGES
ÉLEVEURS BIO, VENDRE EN RESTAURATION COLLECTIVE

#20-23
DIVERSIFICATION
PRODUIRE DES PETITS FRUITS ROUGES EN AB

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

l'Europe s'engage en Occitanie
UNION EUROPÉENNE
La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée
Agence de l'eau Adour-Garonne

PROJET COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

L'ÉDITO

PAR L'ÉQUIPE RÉDACTIONNELLE

Au menu de cette 15ème édition de votre magazine professionnel de la Bio, vous trouverez un résumé des dernières évolutions réglementaires en Agriculture Biologique.

Toujours dans un souci de vous offrir des informations techniques et économiques actuelles sur les filières biologiques en région Occitanie, provenant directement des acteurs de terrain, nous vous proposons six dossiers spécifiques : les stratégies, en viticulture, pour une utilisation raisonnée du gazole non routier et comment gérer les risques de contamination par des pesticides conventionnels dans les parcelles bio ; les résultats des premiers essais sur l'utilisation du mulch végétal en arboriculture dans les Pyrénées Orientales et le piégeage de la mouche noire du figuier ; l'essor de la filière brassicole en Occitanie ; les débouchés de la restauration collective pour les viandes bio locales ; un focus sur les points techniques et commerciaux sur la mise en place d'un atelier petits fruits.

En vous souhaitant bonne lecture !

▸▸ Rendez-vous fin juin pour le prochain numéro.

- LE MAGAZINE DE LA CONVERSION N°15 / MARS 2020 -

DIRECTEUR DE PUBLICATION Mathieu Maury - **COORDINATION DU MAGAZINE** Hélène Dominguez - **RÉDACTION** Les animateurs des réseaux de développement de la bio en Occitanie. INTERBIO OCCITANIE, FRAB, GAB et CIVAM BIO OCCITANIE, CHAMBRES D'AGRICULTURES, OCEBIO, COOP DE France OCCITANIE SUDVINBIO. Les contenus n'engagent que les auteurs et ne sauraient être considérés comme constituant une prise de position officielle de l'Union Européenne et des autres financeurs. **DESIGN GRAPHIQUE** Justine Carré Graphisme www.justinecarre.com **CRÉDITS PHOTO** p.1 [freeograph] Adobe Stock - p.2 CRAO - p.3. [Anton] Adobe Stock - p.4 [Danijel Levicki] Adobe Stock, SVB - p.5 SVB - p.6 [JackF] Adobe Stock - p.7 SVB - p.8 SYDETOM 66 - p.11 CIVAMBIO 66 - p.12 OCEBIO- p.13 [elmar gubisch] Adobe Stock - p.14 [romeof] Adobe Stock, Le Grand Bison, Malterie Occitane - p.15 [Sved Oliver] Adobe Stock - p.16 [vaaseenaa] Adobe Stock, La Dépêche du Midi - p.17 Locavor, Paysans Bio d'Aveyron- p.19 [Elenarts] Adobe Stock, Corabio - p.20 [aerogondo] Adobe Stock - p.22 [luuuusa] Adobe Stock - p.23 [iralex, Akkharawit] Adobe Stock - **IMPRESSION** Imprimé en 3 000 exemplaires par Evoluprint SAS Parc Industriel Euronord - 10 rue du Parc - CS 85001 Bruguières - 31151 FENOUILLET Cedex.

CE DOCUMENT GRATUIT EST DISTRIBUÉ DANS LES POINTS INFO BIO DEPARTEMENTAUX (PIB). IL PEUT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ SUR WWW.INTERBIO-OCCITANIE.COM. TOUTE REPRODUCTION, MÊME PARTIELLE DES TEXTES, PHOTOS, ILLUSTRATIONS EST INTERDITE SANS L'AUTORISATION DE L'ÉDITEUR.

LES ACTUS

RÈGLEMENTATION DERNIÈRES ÉVOLUTIONS RÈGLEMENTAIRES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

▸▸ Arrêté du 9 décembre 2019 portant homologation du cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en AB. Il définit les règles de contrôle et d'évaluation des opérateurs pour la certification « plats et menus » et pour la certification « quantité produits ». L'ambition est d'encourager les restaurateurs à intégrer des produits bio dans leurs menus et de faciliter la lisibilité de l'offre bio pour les consommateurs.

▸▸ 17 décembre 2019 - règlement d'exécution (UE) 2019/2164 : Modifie les annexes du règlement bio européen (CE) 889/2008. Intégration du biochar, des résidus de mollusques et coquilles d'œufs et des acides humides et fulviques dans les engrais utilisables en AB.
De plus, la gomme de guar en tant qu'additif pour l'alimentation animale, l'extrait de châtaignier en tant qu'additif sensoriel et la bétaïne anhydre d'origine exclusivement naturelle et bio destinée aux monogastriques, sont conformes aux principes de la production biologique.
Dans l'annexe VIII des auxiliaires technologiques pour les denrées alimentaires, le glycérol, la bentonite, l'acide L lactique et hydroxyde de sodium, la poudre de gomme tara et les extraits de houblon et de colophane sont conformes aux principes de la production bio pour certains usages et selon des conditions précisées dans le règlement d'exécution.

▸▸ Mise à jour du guide des intrants au 6 décembre 2019 : **https://www.inao.gouv.fr/Les-signes-officiels-de-la-qualite-et-de-l-origine-SIQO/Agriculture-Biologique**

▸▸ ZNT et Bio : le décret et l'arrêté n°2019-1500 du 27 décembre 2019 relatifs aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des zones d'habitation précisent que les produits dont l'AMM (attestation de mise sur le marché) ne comporte pas de distance de sécurité et qui peuvent être utilisés sans les distances de sécurité prévues par l'arrêté du 27 décembre 2019 sont les produits de biocontrôle qui figurent sur la liste établie par le ministre chargé de l'agriculture ainsi que les produits autorisés dans le cadre de l'agriculture biologique (listés dans le guide des intrants INAO) **https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-proximite-des-habitations-comment-sapplique-le-dispositif.**

Il en est de même pour les produits composés d'une substance de base (ortie, prêle, bière, chitosan, etc) qui ne nécessitent pas d'AMM **http://substances.itab.asso.fr/fiches-substances-de-base.**

▸▸ Note d'information de l'INAO relative au chauffage des serres : le 26 novembre 2019, l'INAO a édité une note visant à préciser les conditions d'application des dispositions du Guide de lecture relatives au chauffage des serres biologiques (entrée en vigueur le 21 décembre 2019). L'interdiction de commercialisation entre le 21 décembre et le 30 avril s'applique seulement aux productions issues de serres chauffées…

Par Anne Glandières,
Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie

NOUVEAUTÉ LE PASS EXPERTISE BIO : UN OUTIL POUR RÉUSSIR VOTRE CONVERSION À L'AB

Les agriculteurs souhaitant s'engager en agriculture biologique, ou qui sont en 1ère ou 2ème année de conversion, ou qui sont affectés par une réorganisation forte sur leur ferme, peuvent bénéficier d'un Pass Expertise Bio. Il s'agit d'un diagnostic global qui prend en compte les aspects techniques, économiques et commerciaux de l'évolution du système d'exploitation, afin d'assurer la faisabilité du projet de conversion et optimiser son succès. Il est réalisé par des conseillers de chambre d'agriculture ou d'association bio. La Région Occitanie accompagne ce dispositif, sur la base de 1 500 € HT pour 3 jours/agriculteur. Dépôt des dossiers entre le 6 janvier et le 21 décembre 2020.
▸▸ Pour se renseigner : www.laregion.fr/PASS-Expertise-Bio

FOCUS TECHNIQUE #1

Vergers : maîtriser l'irrigation et l'enherbement sur le rang par **l'installation d'un mulch**

Par Margaux Allix, *CIVAM BIO des Pyrénées-Orientales, BIO OCCTANIE*

▲ *Application de BVC sur grenadiers*
▼ *Broyat Vert Criblé (BVC) au SYDETOM 66*

Assurer la bonne gestion en eau de son verger et maîtriser l'enherbement sur le rang font partie des principaux enjeux techniques des arboriculteurs. Face à ce double défi, le CIVAM BIO 66 et plusieurs arboriculteurs ont opté pour le mulch végétal sur le rang. Après deux années d'essais, il semble être une alternative intéressante.

Plusieurs arboriculteurs des Pyrénées-Orientales ont utilisé ponctuellement la ressource en déchets verts locale dans un objectif d'entretien de la fertilité de leurs vergers. Il s'est avéré que ce mulch pouvait améliorer la capacité de rétention en eau des sols.

2017, UNE PREMIÈRE ANNÉE PROMETTEUSE

En 2017, suite à ce constat, le CIVAM BIO 66 a lancé plusieurs essais auprès de différents producteurs adhérents visant à évaluer ce mulch. Plus précisément, les objectifs étaient de (i) mesurer l'impact du BVC sur la capacité de rétention de l'eau du sol et in fine sur la réduction de la consommation en eau dans les vergers et (ii) observer sa capacité à maîtriser l'enherbement sur le rang.

Le mulch en question est du Broyat Vert Criblé (BVC). Il a été fourni par le SYDETOM 66 (Syndicat Départemental de Transport, de Traitement et de Valorisation des Ordures Ménagères et déchets). Le BVC n'est autre que des déchets verts collectés auprès de collectivités locales et des espaces verts qui sont ensuite broyés puis criblés.

En 2017, les premiers essais sont lancés sur différentes cultures à savoir grenadiers, plaqueminiers, abricotiers, pêchers et oliviers en haute densité. Deux rangs sont mobilisés pour les essais : un rang sur lequel est épandue une couche de BVC de environ 20 cm d'épaisseur sur une largeur de 1 mètre et un rang nu, sans BVC qui constitue le rang témoin. Sur chaque rang étudié étaient positionnées deux paires de sondes tensiométriques.

L'irrigation est celle raisonnée par les producteurs qui sont équipés soit de goutte-à-gouttes ou de micro-asperseurs. L'objectif de ce dispositif était de comparer les teneurs en eau du sol données par les sondes entre les deux modalités.

UNE MEILLEURE RÉTENTION EN EAU DANS LE SOL

Sur cette première année d'essai, les résultats sont plutôt concluants. En effet, à travers la lecture des sondes on constate une meilleure rétention en eau dans le sol grâce à ce mulch, surtout en période estivale ou la gestion de l'eau est déterminante pour la culture.

Fig.1. *Valeurs tensiométriques de la parcelle*

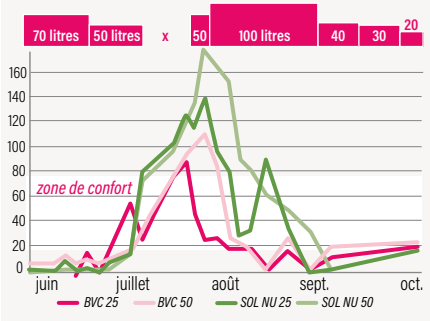

UNE GESTION DE L'HERBE MITIGÉE

Dans certains vergers, le mulch a permis de contenir le développement d'adventices, mais dans d'autres initialement très "salies" par celles-ci, la gestion a été plus compliquée. La repousse est devenue importante et a nécessité d'intervenir manuellement.

2018 - OBJECTIF : FAIRE DES ÉCONOMIES D'EAU

En 2018, seulement 2 parcelles d'abricotiers sont mobilisées. Le dispositif est le même qu'en 2017 avec la spécificité d'avoir installé un compteur volumétrique sur les gaines d'irrigation afin d'apprécier plus précisément les volumes d'eau apportés aux arbres.

Dans l'objectif de voir s'il est possible de réaliser une économie d'eau avec le BVC par rapport au sol nu, les périodes les plus humides ont été recherchées à travers la lecture des sondes tensiométriques. Lors de ces périodes, l'irrigation a été coupée à l'aide de la vanne positionnée en bout de gaine. Dès que les valeurs de tension en eau du sol réaugmentent, la vanne était réouverte et l'irrigation reprenait. Les données suivantes ont ainsi été récoltées : tensiométrie, pluviométrie et dose d'irrigation.

UNE ÉCONOMIE D'EAU INTÉRESSANTE MALGRÉ LES LIMITES DU DISPOSITIF

Un meilleur maintien sous BVC. D'abord l'installation de compteurs volumétriques a permis de se rendre compte de l'inégalité des apports entre les rangs. Ensuite, comme en 2017, un meilleur maintien en humidité sous le BVC est confirmé. En effet, chez le producteur n°1, l'écart entre les deux rangs est significatif lorsque l'on observe les valeurs des sondes en profondeur (50 cm). Ce résultat est à interpréter avec précaution, car une anomalie a été soulevée en fin de suivi sur les sondes positionnées sur le rang nu.

Reprise d'humidité plus rapide. Nous avons néanmoins pu observer qu'après un arrêt général de l'irrigation dans le verger, conduisant pour chaque modalité à un fort assèchement du sol, la reprise en humidité du sol est plus rapide pour le rang mulché que pour le rang nu. Toutefois, le BVC ne permet pas de se passer de l'irrigation, mais des économies d'eau intéressantes ont pu être faites après plusieurs coupures sur cette parcelle mise en évaluation. Le tableau montre en effet, que 315 m^3 d'eau (parcelle n°1) ont pu être économisés. L'économie aurait pu être plus importante car le rang avec mulch BVC a été anormalement trop alimenté en eau dès le début.

Reprise d'humidité plus rapide. Avec une épaisseur plus importante chez le producteur n°2, le résultat s'oppose. Sous le BVC, le sol est plus sec. Cela s'explique par le fait que l'eau qui est contenue par le BVC s'évapore avant d'atteindre le sol. Cette situation peut engendrer un autre problème sur jeune verger où les racines s'installent plus facilement en surface qu'en profondeur. L'observation de l'impact du mulch sur l'enherbement est identique à 2017 : celui-ci ne permet pas de contenir totalement la repousse des adventices et nécessite une intervention manuelle. C'est l'une des limites de cette pratique.

Mise en place chronophage. L'autre facteur limitant est dans la mise en place du BVC, possible pour les arboriculteurs équipés d'un épandeur. Sinon, l'application faite manuellement avec une pelle devient très chronophage.

	PARCELLE N°1	PARCELLE N°2
Type de sol	Sablo-limoneux	Limono-argileux
Epaisseur de BVC	15 cm	25 cm
Modèle d'irrigation	Faibles quantités quoti-diennes, de nuit	Deux apports impor-tants, de nuit
Dose d'irrigation / semaine	entre 120 et 330 L/ arbre	Entre 350 et 450 L/arbre

▲***Tab. 1.*** *Descriptifs des parcelles.*

▼***Tab. 2.*** *Volumes d'eau apportés pour 5 arbres en parcelle n°1.*

VOLUMES ÉCOULÉS POUR 5 ARBRES			
DATES	VOL BVC	VOL SOL NU	EAU ÉCONOMISÉE EN LITRES
05/07/2018	0,20	0,13	-70
12/07/2018	0,48	0,33	-149,5
16/07/2018	0,59	0,59	3,5
19/07/2018	0,26	0,22	-42
23/07/2018	0,94	0,84	-98
26/07/2018	0,98	0,84	-143
30/07/2018	1,44	1,22	-216
02/08/2018	0,00	1,01	1006
06/08/2018	1,44	1,26	-181
09/08/2018	0,00	0,86	862
13/08/2018	0,00	0,61	611
16/08/2018	0,62	0,58	-37
20/08/2018	0,00	0,64	638
30/08/2018	8,60	10,20	1600
Total	15,53	19,31	3784
Pour 1ha 416 arbres			315 m^3

DE NOMBREUX AVANTAGES

Ces deux années d'essais ont révélé l'intérêt du BVC pour garder une certaine humidité au sol et ainsi permettre des économies d'eau. Le BVC a également pour avantage d'augmenter la fertilité des sols par l'enrichissement de la surface en matière organique et la stimulation de l'activité biologique des sols. Quelques mois après l'installation, on pouvait notamment constater que la terre sous le BVC devenait grumeleuse. Une riche macrofaune était présente.

Bien que les résultats soient assez prometteurs, l'essai n'a pas été poursuivi en 2019. Il serait toutefois intéressant de confirmer les résultats obtenus et de répondre à d'autres questions soulevées telles que l'application de l'engrais, le positionnement et le choix du matériel d'irrigation, la faim d'azote générée par le mulch ou encore vis-à-vis des campagnols. De plus, l'intérêt de poursuivre cet essai serait de voir dans quelles mesures peut-on faire des économies d'eau et obtenir (ou garder) un potentiel de production optimal ?

FOCUS TECHNIQUE #2

COHABITER AVEC LA MOUCHE NOIRE DU FIGUIER, PAR QUELS MOYENS ?

Par Margaux Allix, *CIVAM BIO des Pyrénées-Orientales*

Dans un contexte de diversification des productions fruitières suite à la problématique *Sharka*, des vergers de figuiers ont progressivement vu le jour dans les Pyrénées-Orientales. En agriculture biologique, c'est une filière en développement mais la conduite des figuiers en bio se heurte à un problème technique important : la gestion d'un parasite. En effet, la mouche noire du figuier, *Silba adipata McAlpine*, peut être responsable de 20 % à 80 % des pertes en verger.

Silba adipata est une petite mouche noire de la famille des *Lonchaeidae*. Elle mesure 4,5 mm et est reconnaissable grâce à son thorax brillant au soleil. Elle parasite les figues en déposant ses œufs au niveau de l'ostiole. Les œufs donnent ensuite naissance à la larve qui va ensuite se nourrir de l'inflorescence puis s'attaquer au parenchyme de la figue. Celle-ci finit par sortir de la figue pour poursuivre son cycle au sol où elle entamera sa nymphose et donnera lieu à la génération suivante. Il y a environ 6 générations par an.

Une impasse technique en bio. Aujourd'hui, il n'existe aucun produit bio homologué contre cette mouche. Seule la prophylaxie, qui consiste à récupérer les figues touchées puis les brûler, est possible. C'est une tâche très chronophage dont l'efficacité est controversée.

Trouver un piège de contrôle du ravageur efficace. Face à cette véritable impasse technique le CIVAMBIO 66 a mené dès 2015 des essais dans l'objectif de trouver un piège de contrôle du ravageur efficace. Cette première expérimentation a permis d'identifier une bonne attractivité du Phosphate diammonique (PDA) dilué à 4 %. Il constitue aujourd'hui la base des pièges mis en essais.

Plusieurs combinaisons de pièges et d'attractifs à l'essai. En 2017, les essais ont été poursuivis avec la société AB7 Innovation qui a proposé plusieurs combinaisons de pièges et d'attractifs. Ils sont conduits chez différents producteurs. D'avril jusqu'à septembre, chaque semaine, les mouches capturées sont comptées dans chacun des pièges. Ceux qui capturent le plus de *S. adipata* et qui sont les plus sélectifs sont sélectionnés. En 2017 le choix s'est porté sur un piège à guêpe transparent et de trois attractifs.

LANCEMENT DU PROJET FIGUECOSA

Avec l'objectif commun de lutter contre ce ravageur, en 2018, le projet FIGUECOSA est lancé entre plusieurs partenaires. Le but est de développer une méthode de lutte par piégeage. Les 3 attractifs de 2017 sont réévalués et de nouvelles formulations d'actifs de la société partenaire AB7 sont également testées. Les essais sont mis en place dans plusieurs parcelles de figuiculteurs de la coopérative Teranéo, partenaire du projet. Chaque attractif est répété trois fois dans la parcelle. Chaque semaine, après avoir été comptés, vidés et rechargés de la solution PDA 4 %, les pièges sont déplacés pour prendre la place du suivant. L'objectif est de lisser les variations internes à la parcelle. Les pièges les plus efficaces sont ceux possédant la meilleure attractivité et sélectivité. Deux attractifs codés 14 et 203 sont notamment sélectionnés sur la base de ces critères pour l'année 2019.

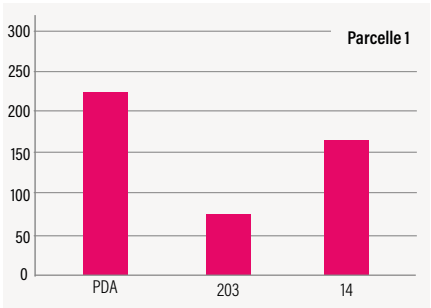

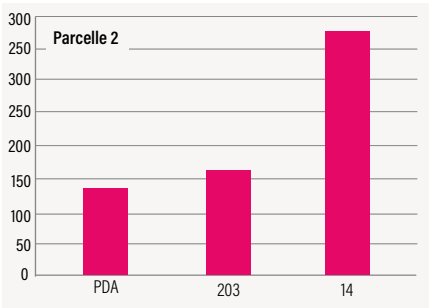

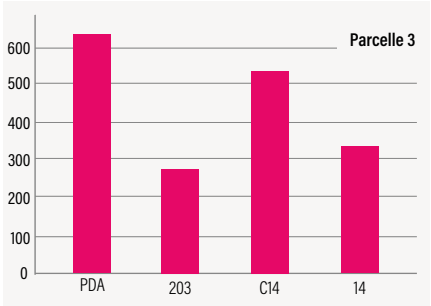

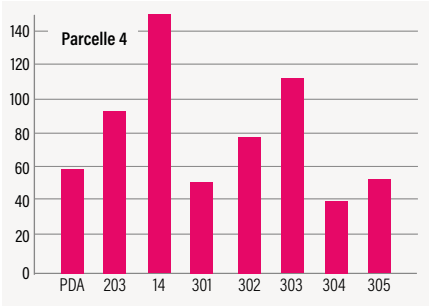

1/ Figues attaquées par la mouche de la figue.

2/ Mouche noire du figuier, *S. adipata.*

3/ Œufs de *S. adipata.*

4/ Piège à guêpe transparent avec PDA à 4%.

UNE VARIABILITÉ DES RÉSULTATS

Les essais d'évaluation des pièges sont poursuivis pour les attractifs efficaces en 2018 (codés 14 et 203) et de nouvelles formulations sont également proposées (301 à 305). Les actifs présents dans la formulation 14 sont également incorporés dans un nouveau polymère confectionné par AB7. Le dispositif d'évaluation ainsi que le protocole de suivi sont toujours les mêmes.

Sur les 4 parcelles mobilisées pour cet essai, les efficacités sont d'une grande variabilité, mettant en évidence l'influence des facteurs externes et incontrôlables de la parcelle. En effet, même si l'attractif 14 est une nouvelle fois confirmé en termes d'attirance, dans certains cas c'est le piège témoin (PDA à 4 %) qui est le plus efficace.

AMÉLIORER LA SÉLECTIVITÉ

Si les formulations testées semblent très prometteuses en terme d'attractivité, ce n'est pas le cas pour la sélectivité qui est toujours limitée. La proportion d'insectes non-cibles est relativement importante par rapport au nombre de *S. adipata* capturées. On retrouve notamment beaucoup d'individus du sous-ordre des Brachycères.

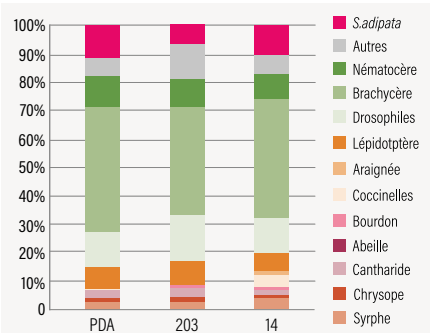

Les captures enregistrées tout le long de la campagne ont également permis de suivre le vol des populations. Le démarrage des captures se situe au début du mois de juillet. Puis au fil du temps, le suivi révèle différents pics de vol.

UN RAVAGEUR QUE L'ON CONNAIT PEU...

Aujourd'hui la principale difficulté réside dans la méconnaissance sur ce ravageur qui fait beaucoup de dégâts. Bien qu'un travail avec une entomologiste ait été entamé en 2019, il reste encore beaucoup à explorer pour comprendre la dynamique de population de cette mouche, sa bio-écologie et ses facteurs d'influence. Tout cela nous permettrait d'optimiser le piégeage.

2020, LA DERNIÈRE ANNÉE DU PROJET

Ces deux années de projet ont permis de conclure positivement sur l'avenir de la lutte contre *Silba adipata*. Mais des questions restent tout de même en suspens. Un travail sur la sélectivité est encore à faire, et des observations plus poussées sur la mouche sont également à poursuivre. Les essais d'évaluation d'attractifs, sur la base des résultats obtenus, seront poursuivis en 2020. Il s'agit de la dernière année de projet, l'enjeu est donc d'autant plus important.

le Mag' de la CONVERSION

RÉUSSIR SA CONVERSION À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN OCCITANIE

DEPUIS 2018, VOTRE MAGAZINE DE LA CONVERSION EST CONÇU

EN PARTENARIAT PAR LES STRUCTURES MEMBRES D'INTERBIO OCCITANIE

INTERBIO OCCITANIE

La nouvelle association interprofessionnelle Interbio Occitanie a vu le jour le 21 novembre 2017. Elle regroupe les 5 réseaux professionnels actifs dans le développement de la filière bio régionale, depuis les producteurs jusqu'aux distributeurs. Son ambition est de porter le développement durable de la bio en Occitanie. Elle organise ainsi la concertation entre tous les acteurs de la bio afin de structurer, promouvoir et défendre une bio pour tous.

www.interbio-occitanie.com
05 61 75 42 84 (siège social à Auzeville - 31)
04 67 06 23 48 (antenne de Montpellier - 34)
contact@interbio-occitanie.com

CHAMBRE D'AGRICULTURE

RÉGIONALE D'OCCITANIE

La Chambre régionale d'agriculture oriente et coordonne les actions menées par les chambres d'agriculture sur les territoires en faveur de l'agriculture biologique. Elle est également l'organe consultatif des pouvoirs publics pour l'ensemble du monde agricole.
Établissements de proximité, les Chambres d'agriculture proposent de multiples services individuels ou collectifs aux agriculteurs et aux collectivités locales en termes d'accompagnement technique et économique, d'expérimentations, d'acquisition de références et de structuration de filières.

www.occitanie.chambre-agriculture.fr
05 61 75 26 00 (Anne Glandières)
04 67 20 88 63 (Marie Largeaud)

OCEBIO

OCCITANIE ENTREPRISES BIO

Créée le 16 novembre 2017, OCEBIO – Occitanie Entreprises Bio est l'association qui rassemble les entreprises bio de transformation et de distribution de la région Occitanie. OCEBIO a pour mission de représenter les entreprises de l'aval de la filière bio auprès des pouvoirs publics, mais surtout de les accompagner dans le développement de leurs projets bio, individuels et collectifs.
OCEBIO mène des actions dans le domaine de la structuration des filières bio régionales, ainsi que des actions en faveur du développement des marchés et de la promotion des produits bio régionaux, mais aussi la RSE, l'innovation, la mutualisation de moyens... OCEBIO informe les entreprises bio sur les informations réglementaires et marché, ainsi que sur les dispositifs d'aides.

www.ocebio.fr – 04 67 06 23 72 – amelie.berger@ocebio.fr

BIO OCCITANIE

FÉDÉRATION RÉGIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

BIO Occitanie est la fédération des 10 associations départementales d'agriculteurs biologiques de la région. 2000 agriculteurs bio en sont adhérents, impliqués dans des groupes d'échange techniques et des projets de filières locales. Au-delà de défendre les producteurs bio auprès des pouvoirs publics, elle a une mission technique spécialisée en AB pour former, diffuser des références, proposer des solutions, appuyer collectivement et individuellement les producteurs.
Elle travaille aussi au développement des filières régionales équitables, à l'appui à l'introduction de produits bio dans les services de restauration collective, et enfin à la promotion des produits bio régionaux auprès du grand public.

www.bio-occitanie.org (en cours de construction)
06 86 31 15 52 - contact@bio-occitanie.org

COOP DE FRANCE

OCCITANIE

Coop de France Occitanie a pour vocation de représenter et défendre les intérêts des coopératives agricoles et agro-alimentaires et de leurs filiales, auprès des tiers, des pouvoirs publics régionaux et des instances nationales. Elle assure également la promotion du modèle coopératif auprès des agriculteurs et de la société civile, et contribue à la structuration et à l'animation des filières.
La coopération agricole et agro-alimentaire en Occitanie : 352 entreprises coopératives, 13 000 salariés, 6 milliards de chiffre d'affaires, 160 filiales.

www.consommonscooperatif.com
05.61.75.42.82 (Auzeville)
04 67 07 03 20 (Maurin)

SUDVINBIO

ASSOCIATION INTER-PROFESSIONNELLE DE LA FILIÈRE VITICOLE BIO EN OCCITANIE

Sudvinbio est l'association interprofessionnelle regroupant producteurs et metteurs en marché de la filière viticole bio en Occitanie. Sudvinbio conduit auprès de ses adhérents des actions de conseil, d'information sur les évolutions réglementaires et nouveautés techniques, de promotion - communication et défend les intérêts de la filière bio au niveau national, régional et européen.

www.Sudvinbio.com
04 99 06 08 41 – contact@sudvinbio.com
Emmanuelle Alias - 06 69 79 54 87
emmanuelle.alias@sudvinbio.com